



Paris, le 20 février 2018

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
110, rue de grenelle
75007 Paris

N/R : SC/NA 24 17/18

Objet : Indemnité nouveau baccalauréat général et technologique

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de la réforme du baccalauréat et du lycée, le SE-Unsa demande la création d'une nouvelle indemnité « Épreuves en cours d'année ».

En effet, vous venez d'annoncer des modifications importantes dans l'organisation du baccalauréat général et technologique. Pour les personnels enseignants, ces dernières auront pour conséquence un alourdissement important de la charge de travail en raison de la multiplication des épreuves en cours d'année dans le cycle terminal pour toutes les disciplines. Or, les épreuves en cours d'année (ECA, CCF, ECE) n'ouvrent actuellement droit à aucune indemnité. Quant aux épreuves terminales ouvrant droit à indemnité, avec la réforme, elles diminueront en nombre. Donc, les enseignants de lycée pourraient subir une baisse de rémunération.

Il serait totalement inacceptable que la réforme du baccalauréat et du lycée, qui exigera un fort investissement professionnel des enseignants, se traduise concrètement pour eux par une perte de pouvoir d'achat.

C'est pourquoi le SE-Unsa revendique pour tous les personnels concernés par la mise en place de ces épreuves en cours d'année la création d'une nouvelle indemnité d'examen. À cette fin, il demande l'ouverture rapide d'une négociation avec les organisations représentatives pour en définir les modalités.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Stéphane CROCHET
Secrétaire général